



RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

Préavis no 2 – 2013 du 6 février 2013

Secteur Gare

Requalification des espaces publics et accès aux quais

Phase 1 des travaux

Crédit demandé fr. 4'295'000.—

Pully, le 7 mars 2013

Salle de conférence de la Damataire
Séance ouverte à 18 heures

Présent

Commission ad'hoc

Présidence

Léopold Cordey

Membres

Mmes Léna Lio, Lucienne Vasserot

MM. Michel Aguet, Jean Dutruit, Matthias Fernandez, André Ogay, Gérard Mieli qui remplace Serge Rinsoz, Louis Schneiter

(Trois membres ont rejoint la séance en cours en raison de la circulation rendue difficile à ces heures et d'un accident grave à Lutry)

Représentants de la Municipalité

MM. Gil Reichen, Syndic, Martial Lambert, Municipal de l'Urbanisme.

Ils étaient accompagnés de M. Daucourt, Chef du service de l'Urbanisme et de deux collaborateurs de la direction, MM Maradan et Gonia.

PRESENTATION ET DISCUSSION

Préalable

Une visite sur place à la Gare n'a pas été souhaitée par la commission, nombre de ses membres s'y étant rendus individuellement et ayant pu se faire une idée précise de ce que représente ce préavis et la portée des réalisations qu'il prévoit.

Sur un autre plan, il a paru que ce préavis aurait pu être présenté tout aussi bien, même mieux par la Commission permanente d'Urbanisme tant les tenants et les aboutissants relèvent de son ressort : requalification du Centre de son développement, de son urbanisation et des circulations.

Il n'y a néanmoins pas d'informalité à ce qu'une commission ad'hoc traite cette opération.

Responsable du dossier, M. Martial Lambert, Municipal présente le projet en précisant d'emblée que celui-ci, pour être bien compris, doit être précédé d'une information importante sur le contexte dans lequel il s'inscrit. Il s'agit du développement à moyen et long terme de tout le centre de Pully. La requalification d'espaces importants, la densification, l'urbanisation et les circulations notamment piétonnes sont le fondement de la politique de développement de Pully.

On peut considérer que le préavis soumis au Conseil arrive avant l'heure mais il entre dans ce contexte global. Ce chantier est prioritaire.

Les CFF à qui le projet profite alloue une subvention de 1 mio de francs. Ils le peuvent aujourd'hui mais qu'en serait-il demain. Ils sont très sollicités. De nombreuses gares nécessitent des aménagements.

M. Gil Reichen, Syndic dira aussi que ce préavis est une anticipation sur le développement futur. Il n'est peut-être pas présenté dans un ordre logique. Il fait toutefois partie des priorités que la Municipalité a arrêtées en début de législature.

Les études engagées pour le développement de l'attractivité du Centre de Pully ont permis d'arrêter une politique de développement dont le préavis d'aujourd'hui est un des éléments concrets. Les liaisons piétonnes entre les interfaces Clérgère-Gare avec accès aux quais constituent une étape importante de ce développement.

M. Daucourt, Chef du service de l'Urbanisme présente et commente à son tour les plans et schéma que contient le préavis. Il met l'accent sur les objectifs de développement, sur les aspects sociaux et économiques à promouvoir au centre de Pully, sur la requalification par l'urbanisme des nombreux sites où la densification projetée débouchera sur la présentation, au Conseil, de nombreux Plan de quartier.

Pour l'heure, ce préavis répond déjà à des objectifs où la mobilité douce est nettement améliorée entre les interfaces Clérgère (bus)- Gare CFF. La proximité de ces pôles est aussi une chance pour le fonctionnement de la circulation. De plus, la qualité que confèrent les nouveaux accès aux quais et en particulier la création du passage Verdaine-Place Neuve renforce nettement la qualité des cheminements lesquels sont parfaitement sécurisés.

La phase 1 des travaux englobe cinq chantiers (bien décrits dans le préavis – photos et montages)

Sur le plan financier, le projet repose sur des estimations établies par les bureaux techniques mandatés et les CFF. Le moment venu, un appel de soumissions sera lancé conformément aux règles en la matière concernant les marchés publics.

Compte tenu de la particularité des chantiers les frais généraux ont été centralisés.

Questions et réponses

Combien de Pulliérans utilisent-ils le train actuellement et quelle pourrait être la potentialité ?

- La statistique démontre que seuls 2% de la population utilisent le train actuellement.
- Selon les CFF, on relève que sur les cinq dernières années, l'augmentation des utilisateurs s'élève à 42%

Au-delà de la subvention, les CFF ne pourraient-ils pas aussi améliorer l'offre ? Dès lors que Pully peut se targuer d'être une Ville-Centre comme Lausanne Renens et Morges. Que le train à deux étages pour lequel nous avons dû faire des sacrifices importants s'arrête à Pully comme il le fait dans les autres Villes-Centres du Palm.

- Pour le moment, les CFF prévoient d'améliorer la fréquence des REV sans en préciser l'entrée en vigueur.

Il y a beaucoup d'escaliers. Ne pourrait-on pas prévoir des rampes pour les handicapés ?

- Ce n'est techniquement pas possible en raison de la configuration des lieux. Les accès pour les handicapés sont cependant assurés par les ascenseurs, existant au Sud et à créer au Nord des voies.

La Tour et la Passerelle Verdaine sont dans un triste état. Cet ouvrage fait néanmoins partie du cheminement entre les deux interfaces et le village. Une rénovation est nécessaire.

- Un assainissement de l'ouvrage est inscrit à l'inventaire du Plan des investissements pour un montant de fr. 1'615'000.—sans mention de date quant à la réalisation des travaux.

Dans ce projet, le béton a une large part et peu est prévu pour agrémenter les espaces. Les bacs à fleurs existants sont condamnés et pas remplacés.

L'embellissement des lieux doit être repensé.

-
- Quelques murs seront végétalisés. Néanmoins, M. Martial Lambert Municipal reconnaît la pertinence de la demande. Il veut rassurer la Commission en précisant que le projet présenté a été étudié et budgetisé dans un premier temps pour la construction du gros œuvre de génie civil. Les détails d'aménagement interviendront dans l'étude suivante.

La Commission permanente des finances a siégé le 25 février dernier, séance au cours de laquelle elle a examiné le présent préavis. Elle a donné un préavis financier favorable à la quasi unanimité, 8 voix pour et 1 abstention

Des délibérations de la commission, il s'avère que rien ne s'oppose au projet présenté lequel s'inscrit en première étape de la politique de développement du Centre de Pully de la Municipalité. Au contraire, il est relevé le courage de l'entreprise. On peut se féliciter que l'Autorité saisisse cet important problème qui engage le futur de la communauté.

La Commission prend acte que la Municipalité est bien consciente de l'effort qui reste à faire en matière d'information principalement du Conseil communal. Elle ne manquera pas de communiquer son plan d'action.

Conclusions

Dès lors, c'est à l'unanimité que la Commission a décidé de vous proposer d'accepter les conclusions du préavis no2 -2013 Secteur Gare – Requalification des espaces publics et accès aux quais – Phase 1 des travaux. Crédit demandé fr.4'295'000.—

Ces conclusions sont :

- Vu le préavis no2-2013 du 6 février 2013
- Vu le rapport de la Commission désignée à cet effet
- Vu le préavis de la Commission permanente des finances

Décide

- 1.- d'adopter les travaux du projet de requalification des espaces publics et accès aux quais de la Gare de Pully-centre, phase 1 ;
- 2.- d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 4'295'000.—destiné à couvrir le coût de ces travaux ;
- 3.- de prélever ces montants sur les disponibilités de la Bourse communale ;
- 4.- d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses selon les modalités suivantes :
 - a) ouvrages de génie civil et revêtements de surfaces : par annuités égales sur 30 ans au maximum ;
 - b) Équipements et infrastructures techniques : par annuités égales sur 15 ans au maximum.

Pour la Commission ad'hoc
Le président

Léopold Cordey

